

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 014-319/16/BM**

**■ Attribution pour l'année 2016 à l'Association Comité Social du Personnel de la ville de Martigues et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues  
MET 16/756/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association du Comité Social du personnel a pour objet d'instituer en faveur des agents titulaires, stagiaires, contractuels ou retraités, des veufs de retraités ou d'agents décédés en activité et des enfants d'agents décédés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues toutes les formes d'aide sociale et d'activités jugées opportunes, permettant d'assurer la satisfaction des besoins exprimés par ses membres.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, fusionnée au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016 et l'association du Comité Social du personnel avaient conclu une convention pluriannuelle d'objectifs, approuvée par délibération n°2015-148 du 5 novembre 2015 pour une durée de trois ans fixant les objectifs et les engagements réciproques des parties et les conditions dans lesquelles l'intercommunalité entend apporter un concours en moyens financiers aux activités menées par l'Association au profit de ses membres.

Au terme de la convention pluriannuelle d'objectif, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence accorde à l'association Comité Social du personnel une subvention de fonctionnement définie annuellement au budget primitif.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Le présent avenant a pour objet de déterminer le montant de la subvention octroyée à l'association au titre de l'exercice 2016.

Dans ce cadre, afin de permettre à l'association du Comité Social du personnel d'assurer la continuité de ses engagements, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 76 230 euros au titre de l'exercice 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2015-148 du 5 novembre 2015 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association du Comité Social du personnel;
- L'avis de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 24 juin 2016.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 76 230 euros à l'association du Comité Social du personnel au titre de l'exercice 2016.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé, définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence – Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues – Nature 6574-Fonction 420

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président délégué  
Finances

Roland BLUM